

# **Code de construction du Québec – Chapitre I, Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 1995 (modifié)**

## **Cinquièmes modifications**

**Publié par la Commission  
canadienne des codes du bâtiment  
et de prévention des incendies**

**Juin 2003**

Les pages suivantes font état des cinquièmes révisions et errata apportés au Code de construction du Québec – Chapitre I, Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 1995 (modifié).

Les révisions ont été approuvées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies.

Les errata sont des corrections destinées à faciliter l'utilisation du Code et sont indiqués par un **e5** dans la marge. Les révisions sont signalées par un **r5** dans la marge.

Lorsque des modifications ont été apportées au numéro ou au titre d'un document dans les tableaux 2.7.3.2. et A-2.7.3.2., la colonne des renvois de ces tableaux indique à l'utilisateur les passages du Code où des mises à jour des normes s'imposent.

---

**Cinquièmes errata et révisions**

<b>r5</b>	<b>Renvoi</b>	<b>Modification</b>
<b>r5</b>	Tableau 2.7.3.2.	Remplacer le numéro de la norme « CAN/CSA-S16.1-94 » de la CSA par le numéro « S16-01 ».  Remplacer le numéro et le titre de la norme « S136-94 » de la CSA par ce qui suit : S136-01, North American Specification for the Design of Cold-Formed Steel Structural Members (utiliser l'annexe B qui s'applique au Canada).
<b>e5</b>	3.2.5.13. 1)	Remplacer l'expression « si un système de gicleurs est exigé, il doit être conçu, » par l'expression « un système de gicleurs doit être conçu, ».
<b>e5</b>	Tableau A-11	Dans le titre de la troisième colonne, remplacer le symbole « mm » par le symbole « m ».
<b>r5</b>	Tableau A-2.7.3.2.	Remplacer le numéro de la norme « CAN/CSA-S16.1-94 » de la CSA par le numéro « S16-01 ».